



Ayants droit aux prestations/Munitions gratuites aux programmes fédéraux

Fusil 300 m	PO		TC	
	Prest.	Mun.	Prest.	Mun.
Militaires astreints au tir avec arme pers	✓	✓	✓	✓
Militaires incorporés avec F ass 90	✓	✓	✓	✓
Cit. CH avec F ass 57/90	○	✓	✓	✓
Cit. CH avec mousq. ou fusil long	○	✓	○	✓
Jeunes tireurs avec F ass 90 (en cours)	✓	✓	✓	✓
Adolescents	○	○	○	○
Prés et membre CT avec F ass 57/90	✓	✓	✓	✓
Police/Cgfr avec F ass 57 / 90	○	✓	✓	✓
Etrangers avec permission	○	○	○	○
Autres participants avec permission FST	○	○	○	○

Pistolet 25/50 m	PO		TC	
	Prest.	Mun.	Prest.	Mun.
Militaires astreints au tir avec pistolet pers	✓	✓	✓	✓
Militaires incorp. avec pist 49/75 (9 mm)	✓	✓	✓	✓
Militaires incorp. avec pist calibre 7,65 mm	○	○	○	○
Cit. CH avec pist 49/75 (9 mm)	○	✓	✓	✓
Cit. CH avec pist calibre 7,65 mm	○	○	○	○
Cit. CH avec arme/pist autorisé aux ex. féd. (9 mm)	○	✓	○	✓
Junior au cours pour pist avec pistolet 75 approuvé	✓	✓	✓	✓
Adolescents	○	○	○	○
CT avec pist 49/75 (9 mm)	✓	✓	✓	✓
CT avec pist calibre 7,65 mm	○	○	○	○
CT avec arme/pist autorisé aux ex. féd. (9 mm)	○	✓	○	✓
Police/Cgfr avec pist 49/75 (9 mm)	○	✓	✓	✓
Police/Cgfr avec arme pers (autr. que pist 49/75)	○	✓	○	✓
Etrangers avec permission	○	○	○	○
Autres participants avec permission FST	○	○	○	○